

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3092

5 décembre 2013

### SOMMAIRE

Adrien Invest Luxembourg S.A. ....	148372	Clavadel Finance S.A. ....	148381
Agest Consult S.A. ....	148372	Cofimi S.A. ....	148376
Alabama S.A. ....	148372	Colrail (Lux) S.à r.l. ....	148378
Alex-Turi-Bar S.à r.l. ....	148372	Colrail (Lux) S.à r.l. ....	148380
Apache Investments S.A. ....	148371	Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l. .....	148379
Association luxembourgeoise des traduc- teurs et interprètes ....	148401	Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l. .....	148379
BETween S.à r.l. ....	148377	Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF .....	148382
BGM Finance S. à r.l. ....	148375	Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF .....	148382
Blackburn International Luxembourg ...	148377	Compagnie Luxembourgeoise de Distribu- tion Internationale SA ....	148375
Bogart S.à r.l. ....	148406	Constance & Succès S.A. ....	148380
Boson Management ....	148377	Coparin S.A. - SPF ....	148376
BPY Hospitality Holdings Lux II S.à r.l. ...	148378	COSCO Ports (Greece) S.à r.l. ....	148376
BPY Lux Holdco S.à r.l. ....	148374	Cothema International S.A. - SPF ....	148376
Britannia-Ausbau S.A. ....	148373	Crèche La Licorne S.à.r.l. ....	148378
Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l. ...	148373	Crèche La Licorne S.à.r.l. ....	148379
Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l. ....	148373	Crown York Holding S.A. ....	148382
BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l. ....	148378	CRS S.à r.l. ....	148381
C2M Lux S.A. ....	148381	Determination ....	148382
Cable & Wireless Luxembourg S.A. ....	148377	Diverge Spf S.à r.l. ....	148382
Café New Espresso S.à r.l. ....	148374	Egerton S.à r.l. ....	148370
Canadalux S.à r.l. ....	148374	FR Horizon Holding S.à r.l. ....	148371
CapMan Mezzanine V Manager S.A. ....	148374	Hull No 2340 S.A. ....	148383
Carson Holding S.A. ....	148373	International Investment and Patents S.A. .....	148412
Casa Natura S.A. ....	148375	Kennedydamm S.à r.l. ....	148370
Casan S.A. ....	148380	MFK Lux Elec S.à r.l. ....	148414
CEA S.à r.l. ....	148381	OT Luxco 3 S.à r.l. ....	148404
Chemin Stratégique S.A. ....	148375	Suncoast S.A. ....	148370
Chine Invest S.à r.l. ....	148374	Winnersh Investments S.à r.l. ....	148393
Cialo Ru S.A. ....	148375		
Ciceron Investment Opportunities S.A. .....	148376		
Citadel Mainstay Investments S.à r.l. ....	148380		
Clarges Re S.A. ....	148379		

**Suncoast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 89.986.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale Extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 28 septembre 2013*

*Première Résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur José Correia, Monsieur Ronald Chamielec aux postes d'Administrateurs de la société avec effet au 20 décembre 2012.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Géraldine SCHMIT au poste d'Administrateur de la société avec effet au 13 août 2012.

*Deuxième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer:

- Monsieur Fabio MAZZONI, Madame Violene ROSATI et Madame Catherine GIORDANO, tous résidents professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg aux postes d'administrateurs de la Société avec immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

*Troisième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de révoquer le commissaire aux comptes EUROFID S.à r.l. avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer BG Consulting S.à r.l., ayant son siège social au 70, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Référence de publication: 2013152179/27.

(130185543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

**Kennedydamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 136.109.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013154209/15.

(130188827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

**Egerton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.369.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 30 septembre 2013*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 30 septembre 2013, les associés ont transférés la totalité de leurs parts détenues dans la Société, avec effet au 7 octobre 2013:

- 198 parts sociales d'une valeur de 25 EUR chacune détenus par Ian GALLIENNE;

- 17 parts sociales d'une valeur de 25 EUR chacune détenus par Ann OPSOMER;

- 17 parts sociales d'une valeur de 25 EUR chacune détenus par Patrick DE VOS;
- 16 parts sociales d'une valeur de 25 EUR chacune détenus par Olivier PIROTTE;
- 15 parts sociales d'une valeur de 25 EUR chacune détenus par Nicola ZAMBON;
- 106 parts sociales d'une valeur de 25 EUR chacune détenus par Emanuele LEMBO;
- 171 parts sociales d'une valeur de 25 EUR chacune détenus par Wolfgang DE LIMBURG STIRUM;
- 30 parts sociales d'une valeur de 25 EUR chacune détenus par la société GBL Verwaltung S.à r.l.;
- 30 parts sociales d'une valeur de 25 EUR chacune détenus par la société PARCOM CAPITAL B.V.

De la manière suivante:

- ERGON CAPITAL PARTNERS II SA, une société constituée sous les lois de la Belgique, avec siège social à 24, Avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, immatriculée auprès du registre du commerce de Belgique sous le numéro 0885.899.911.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013154096/27.

(130189062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

**FR Horizon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.249.144.669,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.474.

Suite au changement de dénomination de l'associé unique, FR Horizon Holding (Cayman) Inc., en date du 12 septembre 2013, l'associé unique de la société est:

CHC Group Ltd., avec siège social au 190, Elgin Avenue, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistré auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmanes sous le numéro WK-213521 et détentrice des parts sociales suivantes:

- parts sociales de classe A: .....	12 937
- parts sociales de classe B: .....	1 248 717 772
- parts sociales de classe C: .....	51 745
- parts sociales de classe D: .....	51 745
- parts sociales de classe E: .....	51 745
- parts sociales de classe F: .....	51 745
- parts sociales de classe G: .....	51 745
- parts sociales de classe H: .....	51 745
- parts sociales de classe I: .....	51 745
- parts sociales de classe J: .....	51 745

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013154139/27.

(130188516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

**Apache Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.928.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013154547/12.

(130189617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**Alex-Turi-Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 20, rue Joseph Junck.  
R.C.S. Luxembourg B 38.040.

—  
*Extrait de la décision des associés adoptée le 31 octobre 2013*

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société ALEX TURI BAR s.à.r.l établie et ayant son siège social à L-1839 Luxembourg; rue Joseph Junck 20-22, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 38.040 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 31 octobre 2013 à 15:15 hrs

- L'Assemblée décide d'accepter l'extension du siège social de la société ALEXTURI BAR s.à.r.l. de L-1839 Luxembourg; Rue Joseph Junck 20 à L-1839 Luxembourg; Rue Joseph Junck 20-22

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> novembre 2013.  
Pour extrait sincère et conforme  
ALEX TURI BAR SARL  
Représenté par Samir MEHANOVIC  
Gérant technique

Référence de publication: 2013154543/18.

(130189522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Albama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 150.979.

—  
Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154542/10.

(130189174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Agest Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 31.557.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154540/10.

(130189758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Adrien Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 171.593.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 4 novembre 2013*

Est nommé administrateur:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire ce jour.

Monsieur Pierre LENTZ continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013, durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme.  
Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154536/16.

(130189628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.461.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013*

1. M. Gregor David DALRYMPLE a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Luc Albert Johan LEROI, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 26 octobre 1965, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour *Brookfield Finance Luxembourg S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013154567/16.

(130189627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Britannia-Ausbau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 168.147.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154566/10.

(130189791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 159.515.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013*

1. M. Gregor DALRYMPLE a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Luc Albert Johan LEROI, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 26 octobre 1965, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour *Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013154568/16.

(130189613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Carson Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 147.048.

—  
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARSON HOLDING S.A.  
Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013154609/12.

(130189445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Café New Espresso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Felix de Blockhausen.  
R.C.S. Luxembourg B 92.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154606/9.

(130189769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**CapMan Mezzanine V Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 155.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 06 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154594/10.

(130189204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**BPY Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 180.552.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013*

1. M. Gregor David DALRYMPLE a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Luc Albert Johan LEROI, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 26 octobre 1965, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BPY Lux Holdco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013154584/16.

(130189529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Chine Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 171.360,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 157.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Chine Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2013154598/10.

(130189323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Canadalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 151.992.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154607/9.

(130189333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Cialo Ru S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 125.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154617/9.

(130189921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Chemin Stratégique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 136.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013154616/13.

(130189576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Casa Natura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 123.787.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154610/10.

(130189409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**BGM Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 86.880.

**EXTRAIT**

Il est à noter que Madame Valérie WESQUY, gérant unique de la société est désormais domiciliée professionnellement au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013154573/11.

(130189483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**C.L.D.I. S.A., Compagnie Luxembourgeoise de Distribution Internationale SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 75.434.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013154631/11.

(130189607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Coparin S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 38.554.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013154632/9.  
(130189330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**COSCO Ports (Grece) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 144.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013154633/10.  
(130189822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Cothema International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 34.299.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013154634/15.  
(130189778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Cofimi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.  
R.C.S. Luxembourg B 69.464.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154625/10.  
(130189766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Cicéron Investment Opportunities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 121.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2013154618/10.  
(130189488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**BEtween S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 59, rue Louis XIV.  
R.C.S. Luxembourg B 148.151.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154572/10.

(130189170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Cable & Wireless Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 68.302.

Le Bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154593/10.

(130189495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Blackburn International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 147.905.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 31 octobre 2013*

L'associé unique a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013, le siège social de la Société au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 07 novembre 2013.

*Pour: Blackburn International Luxembourg*

Société à Responsabilité Limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Johanna Tenebay / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013154576/17.

(130189785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Boson Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 105.090.

*Extrait de l'assemblée générale du 12 novembre 2012:*

*Résolutions:*

Les actionnaires acceptent la démission de son poste d'administrateur de:

- M. Ronald Weber

et nomment en remplacement:

- M. Anders Björkenbo, né le 07/07/1963 à Hässelby, et demeurant à S-42942 Särö, 50, Ekelundsvägen, Suède. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013154580/17.

(130189876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**BPY Hospitality Holdings Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 180.645.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013*

1. M. Gregor David DALRYMPLE a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Luc Albert Johan LEROI, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 26 octobre 1965, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BPY Hospitality Holdings Lux II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013154583/16.

(130189552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 177.803.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013*

1. M. Gregor David DALRYMPLE a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Luc Albert Johan LEROI, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 26 octobre 1965, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013154587/16.

(130189602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Colrail (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 80.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154601/10.

(130189419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Crèche La Licorne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 31, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 62.732.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1857 Luxembourg, le 28 mai 2013.

Madame Pagnon Séverine

Gérante

Référence de publication: 2013154635/12.

(130189745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Crèche La Licorne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 31, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 62.732.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1857 Luxembourg, le 02 octobre 2013.  
Madame Pagnon Séverine  
Gérante

Référence de publication: 2013154636/12.

(130189763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 785.925,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.678.

Par résolution circulaire signée en date du 31 octobre 2013, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154626/13.

(130189254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Compagnie Européenne de Wagons S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 785.925,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.678.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 octobre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

3. Nomination de Fabrice Coste, avec adresse au 37A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013 et pour une durée indéterminée.

4. Nomination de Joanna Wisniewska, avec adresse au 37A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013154627/19.

(130189611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Clarges Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 153.754.

Le bilan au 30 Juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154621/10.

(130189717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Colrail (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 80.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154602/10.

(130189423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**Citadel Mainstay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.283.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 1<sup>er</sup> novembre 2013 que:

- Les démissions de Monsieur Peter Dickinson et Monsieur Fernand Heim, de leur fonctions de gérant de la Société, ont été acceptées avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013.

- Madame Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange, France, avec adresse professionnelle au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société en remplacement de Monsieur Dickinson démissionnaire, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2013, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013154599/19.

(130189829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**Constance & Succès S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154604/10.

(130189266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**Casan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.451.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2013 que, Dirilou Sàrl, 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, RCS Luxembourg B 103248, a été nommé commissaire aux comptes, pour terminer le mandat de Monsieur Michel Schaeffer, sortant.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2013154611/15.

(130189698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**CEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154614/10.

(130189279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**Clavadel Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 60.099.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 novembre 2013 au siège social que:

1. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister à partir de ce jour;
2. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante:  
15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154622/15.

(130189972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**CRS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.375.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.584.

**EXTRAIT**

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Monsieur Antonio Francisco ALVIM CHAMPALIMAUD ainsi que celle de Monsieur Jorge Miguel E Costa REGAGNHA, gérants de catégorie A de la société, est désormais située au 30, rua Barata Salgueiro 7°Esq/8° 1250-044 Lisbonne, Portugal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

CRS S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013154638/17.

(130189696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**C2M Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 104.964.

Par la présente, je vous prie de recevoir ma démission du mandat du Commissaire aux Comptes de votre société à compter du 21 octobre 2013.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

WURTH &amp; ASSOCIES SA

Signature

Référence de publication: 2013154640/12.

(130189727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

**Diverge Spf S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 85.066.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013154649/12.

(130189904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Determination, Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 32, route de Holzem.  
R.C.S. Luxembourg B 73.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013154656/12.

(130189515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Crown York Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 72.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2013154637/10.

(130189487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 86.818.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154628/10.

(130189820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 86.818.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154629/10.

(130189821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

---

**Hull No 2340 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 181.012.

---

**STATUTES**

In the year two thousand thirteen,

On the thirtieth of September.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HULL 2340 LLC", a company with former registered offices in the Republic of the Marshall Islands.

The meeting was opened with Mr Fabrice MAIRE, companies' manager, residing professionally in L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein, in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank FERRON, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Bob LENTZ, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

I.- The present general meeting has been convened, following the general meeting of the company held in the Marshall Islands which decided, among other things, to transfer the registered office of the company from the Marshall Islands to Luxembourg and to submit the company to Luxembourg Law.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the decision taken by the sole shareholder on 27 September 2013, to transfer the registered office of the company to L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

2. Fixation of the capital at fifty thousand US Dollars (50.000,00 USD), represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, as confirmed in an assessment report by a "réviseur d'entreprise".

3. Modification of the object of the company to give it the following wording:

"The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization."

4. Complete reorganization of the articles of incorporation in order to adapt them to Luxembourg Law.

5. Appointment of three directors and one statutory auditor and determination of the duration of their mandates.

6. Determination of the registered offices.

III.- The proxies of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary. The said attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV.- The whole corporate capital being represented at this meeting and the shareholder represented declaring that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V.- The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

*First resolution:*

The general meeting decides to ratify the decision taken by the sole shareholder on 27 September 2013, to transfer the registered office from the Republic of the Marshall Islands to L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, with effect as of 1 October 2013 at 00:00 a.m. Luxembourg time.

*Second resolution:*

The general meeting decides to fix the capital at fifty thousand US Dollars (50.000,00 USD), represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, all paid in, as confirmed in an assessment report by the "réviseur d'entreprise" Compagnie Européenne de Révision on 30 September 2013, which will be annexed to the present deed.

This assessment report concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, as stated in the draft deed of transfer of the registered office."

*Third resolution:*

The general meeting decides to change the object of the company to give it the following wording:

"The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber of otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization."

*Fourth resolution:*

The general meeting decides to reorganize the articles of incorporation, in order to adapt them to Luxembourg Law, which articles of incorporation will from now on have the following wording:

**Art. 1. Form and Name.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "HULL No 2340 S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

**Art. 4. Corporate objects.**

4.1 The Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

4.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliates companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber of otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

**Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at fifty thousand dollars of the United States of America (USD 50.000.00) consisting of five hundred (500) ordinary shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.00) each, all paid in.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment

of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares of the Company will be in registered form, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

#### **Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.**

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 2nd Wednesday of the month of February at four p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting..

#### **Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### **Art. 9. Management.**

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. The General Meeting may decide to create two categories of Directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any Director may be removed at any time by a resolution taken by the General Meeting of Shareholders. The Director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors elected by the General Meeting may meet and elect a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

#### **Art. 10. Meetings of the Board.**

10.1 In case of plurality of Directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who

need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two Directors or by any person delegated to this effect by the Directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of Directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the Directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any Director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

10.6 Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 11. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors may appoint one delegate to the day to day management of the Company, who need not to be neither a Shareholder nor a Director, who will have the full power to act in the name of the Company concerning the day to day management.

12.2 The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 13. Binding signatures.**

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of Directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director or by the joint signature of two B Directors.

**Art. 14. Conflict of interests.**

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 15. Statutory Auditor(s).**

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term one year and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of October of each year and shall terminate on the thirtieth day of September of the following year.

**Art. 17. Allocation of profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in cash or in kind. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 18. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

*Fifth resolution:*

The number of directors is fixed at three (3). The following are appointed directors:

a) ANGELMAR Corp S.A., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, represented by Mr Fernand BOZZONI, companies' manager, with professional address in L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Mr. Fabrice MAIRE, prenamed, with professional address in L-5630 Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein,

c) Mr. Dominique PRUNIER, with private address at 5, rue Cardinal Mercier, F - 75009 Paris,

The Board of Directors is authorized to appoint:

- Mr. Fabrice MAIRE as manager of the seagoings of the Company. His powers will be specified by the Board of Directors.

- Mr. Fabrice MAIRE as director of daily administration. The term of this appointment will expire at the Annual General Meeting of the Company of the year 2015.

The number of statutory auditors is set at one (1).

Is appointed statutory auditor:

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.a r.l., having its registered office at 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel,

The terms of office of the members of the Board of Directors will expire after the annual General Meeting of the Company of the year 2018.

The terms of office of the auditor will expire after each annual meeting of shareholders approving the financial statements.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to fix the registered office of the company at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

*Valuation of Costs*

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of this deed is valued at three two thousand five hundred euro (2.500,00 €).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize,

Le trente septembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société " HULL 2340 LLC ", ayant eu son siège social en République des Iles Marshall.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice MAIRE, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank FERRON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bob LENTZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue aux Iles Marshall, le 27 septembre 2013 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société des Iles Marshall à Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'actionnaire unique le 27 septembre 2013, de transférer le siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

2. Fixation du capital social à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,00 USD) représenté par cinq cents (500) actions de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,00 USD) chacune, entièrement libéré, ainsi qu'il résulte du rapport d'un réviseur d'entreprise daté du 30 septembre 2013.

3. Modification de l'objet social de la société, qui sera dorénavant comme suit:

"La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise."

4. Refonte totale des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

5. Nomination de trois administrateurs et de un commissaire et détermination de la durée de leur mandat.

6. Détermination du siège social.

III.- L'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

V.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'actionnaire unique le 27 septembre 2013 de transférer le siège social des Iles Marshall à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 00:00 heures.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de fixer le capital social à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,00 USD), représenté par cinq cents (500) actions de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,00 USD) chacune, entièrement libéré, ainsi qu'il ressort du rapport du réviseur d'entreprise Compagnie Européenne de Révision, daté du 30 septembre 2013, lequel restera annexé aux présentes.

Ledit rapport conclut aux termes suivants:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que sa valeur global des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie tel que stipulé dans le projet d'acte de transfert du siège social."

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de changer de changer l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise."

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide la refonte des statuts pour l'adapter à la législation luxembourgeoise et pour lui donner la teneur suivante, la dénomination de la société restant identique:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "HULL No 2340 S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne sera pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

#### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,00) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,00) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions de la Société sont nominatives, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

#### **Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de février à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'Administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) Administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'Actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un

Administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) Administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les Administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

#### **Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.**

10.1 En cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'Assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les Administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque Administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout Administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les Administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout Administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.

10.6 Tout Administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 13. Signatures autorisées.**

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'Administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs B.

#### **Art. 14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel

dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet Administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **Art. 15. Commissaire(s).**

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période d'une année et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante

#### **Art. 17. Affectation des Bénéfices.**

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en espèce ou en nature. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

a) ANGELMAR Corp S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, représentée par Monsieur Fernand BOZZONI, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, demeurant professionnellement à L-5630, Mondorf-les-Bains, 30, avenue Dr. Klein,

c) Monsieur Dominique PRUNIER, demeurant à F-75009 Paris, 5, rue Cardinal Mercier.

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer:

- Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, comme dirigeant maritime de la société. Les pouvoirs qui lui sont conférés pour l'exercice de cette fonction seront spécifiés par le Conseil d'Administration.

- Monsieur Fabrice MAIRE, prédit, au poste de délégué à la gestion journalière. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des commissaires à un (1).

Est nommé commissaire:

COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION s.à r.l. avec siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

Le mandat des Administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de la Société en 2018 et celui du commissaire à l'issue de chaque assemblée générale annuelle approuvant les états financiers.

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

*Evaluation des Frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,00 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. MAIRE, F. FERRON, B. LENTZ, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 45798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147406/569.

(130179915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Winnersh Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.958.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth of October,

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Winnersh Holdings LP, a limited partnership regulated under the laws of United Kingdom, having its registered office at Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire, SN4 0EU, United Kingdom, registered with the Registrar for Companies of England under number LP015616,

represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Winnersh Investments S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of shareholders

#### Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2014.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Winnersh Holdings LP, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred fifty Euros (EUR 1,150.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mrs. Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besancon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mrs. Katherine RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Tom STENHOUSE, company manager, born on June 25, 1978 in Cuckfield, United Kingdom, residing professionally at 28-29, Dover Street, GB - W1S 4NA London, United Kingdom; and

- Mr. Franck LAVAL, company manager, born on January 9, 1975 in Brive, France, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Winnersh Holdings LP, une société en commandite simple (limited partnership) de droit anglais, ayant son siège social au Swatton Barn, Badbury, Swindon, Wiltshire, SN4 0EU, Royaume Uni, enregistrée au registre des sociétés en Angleterre sous le numéro LP015616;

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Winnersh Investments S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Winnersh Holdings LP, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent cinquante euros (EUR 1.050,-).

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Figen EREN, gérante de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et
  - Monsieur Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 Novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
  - Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
  - Madame Katherine RALPH, gérante de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, au Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, SW1X 7LY Londres, Royaume-Uni;
  - Monsieur Tom STENHOUSE, gérant de sociétés, né le 25 juin 1978 à Cuckfield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 28-29, Dover Street, GB - W1S 4NA Londres, Royaume-Uni; et
  - Monsieur Franck LAVAL, gérant de sociétés, né le 9 janvier 1975 à Brive, France, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, SW1X 7LY Londres, Royaume-Uni.
2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 octobre 2013. Relation GRE/2013/4181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147117/431.

(130179184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

### **ALTI, Association luxembourgeoise des traducteurs et interprètes, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3328 Crauthem, 10, rue de Weiler.

R.C.S. Luxembourg F 8.682.

#### — STATUTS

*Nouvelle rédaction approuvée par l'assemblée générale extraordinaire le 23 septembre 2013.*

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** L'association porte la dénomination «Association luxembourgeoise des traducteurs et interprètes a.s.b.l.». En allemand, l'association porte la dénomination «Luxemburger Übersetzer- und Dolmetscherverband» et, en luxembourgeois, «Lëtzebuenger Iwwersetzer-an Dolmetscherverband». L'abréviation ALTI est utilisée dans les 3 langues.

**Art. 2. Objets.** L'association a les objets suivants:

- défendre les intérêts des traducteurs et des interprètes au Grand-Duché de Luxembourg;
- faire mieux connaître les fonctions et les rôles des traducteurs et des interprètes au Grand-Duché;
- promouvoir le respect des règles de l'art et de la déontologie dans l'exercice des fonctions et des responsabilités des traducteurs et des interprètes;
- promouvoir l'échange d'informations et les contacts entre les traducteurs et les interprètes actifs au Grand-Duché;
- organiser des réunions, des conférences et des formations au Grand-Duché pour les traducteurs et les interprètes locaux;
- entretenir des contacts avec les associations nationales et étrangères ayant des objectifs similaires.

**Art. 3. Siège.** Le siège social de l'association est fixé à Crauthem..., au domicile du secrétaire en fonction. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'administration.

**Art. 4. Durée.** La durée de l'association est indéterminée.

**Art. 5. Exercice social.** L'exercice social coïncide avec l'année civile. Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la publication des présents statuts au Mémorial.

**Art. 6. Membres.** L'association compte deux types de membres: les membres actifs et les membres associés.

### Membres actifs

L'association compte 3 catégories de membres actifs:

- Les traducteurs et/ou interprètes salariés

Peut devenir membre en tant que traducteur et/ou interprète salarié, toute personne physique qui:

- est embauchée en tant que traducteur et/ou interprète à temps plein ou à temps partiel dans une entreprise ou un organisme;

ET

- est titulaire d'un diplôme de traducteur et/ou interprète sanctionnant au moins 4 ans d'études supérieures. À défaut de diplôme de traducteur et/ou interprète, la personne devra être titulaire d'un diplôme autre que celui de traducteur et/ou interprète, sanctionnant au moins 4 ans d'études supérieures, ET faire état d'une expérience professionnelle en tant que traducteur et/ou interprète équivalant au moins à 4 ans à temps plein, précédant immédiatement la candidature.

- Les traducteurs et/ou interprètes indépendants

Peut devenir membre en tant que traducteur et/ou interprète indépendant, toute personne physique qui:

- exerce légalement la profession de traducteur et/ou interprète sous le statut de travailleur indépendant à temps plein ou à temps partiel;

ET

- est titulaire d'un diplôme de traducteur et/ou interprète sanctionnant au moins 4 ans d'études supérieures. À défaut de diplôme de traducteur et/ou interprète, la personne devra être titulaire d'un diplôme autre que celui de traducteur et/ou interprète, sanctionnant au moins 4 ans d'études supérieures, ET faire état d'une expérience professionnelle en tant que traducteur et/ou interprète équivalant au moins à 4 ans à temps plein, précédant immédiatement la candidature.

- Les traducteurs et/ou interprètes assermentés

Peut devenir membre en tant que traducteur et/ou interprète assermenté, toute personne physique qui:

- est traducteur et/ou interprète assermenté près la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg et n'a pas été déchu de ses fonctions;

ET

- justifie d'une activité régulière en tant que traducteur et/ou interprète assermenté au cours des 3 dernières années ou depuis le moment de son assermentation;

ET

- est titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins 4 ans d'études supérieures.

Pour les langues non sanctionnées par un diplôme de traducteur et/ou interprète, en tant que langues principales, un certificat officiel attestant au moins le niveau C1 est requis.

Ces trois catégories sont cumulables.

Les membres actifs doivent exercer activement la profession de traducteur et/ou interprète à temps plein ou à temps partiel.

Les membres actifs doivent également remplir au moins l'une des conditions suivantes:

- travailler en tant que traducteur et/ou interprète salarié au Luxembourg;
- travailler en tant que traducteur et/ou interprète indépendant sous le statut de travailleur intellectuel indépendant au Luxembourg;
- être traducteur/interprète assermenté près la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg;
- être de nationalité luxembourgeoise.

### Membres associés

Peuvent devenir membres associés de l'association:

- les étudiants en traduction et/ou interprétation, officiellement domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, qui n'ont pas encore terminé leurs études;
- les traducteurs/interprètes résidant au Luxembourg n'exerçant plus activement leur profession;
- les traducteurs/interprètes actifs à l'étranger, n'ayant aucun lien avec le Luxembourg.

Les membres associés peuvent participer à toutes les activités de l'association, mais ne figurent d'office pas dans l'annuaire des membres et n'ont pas le droit de vote. Ils ne peuvent pas faire partie du Conseil d'administration de l'association. Ils paient une cotisation réduite de moitié.

Toute personne physique désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au Conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et décide souverainement. Il n'est pas obligé de faire connaître les motifs du refus d'une demande d'adhésion.

L'adhésion d'un membre entraîne son adhésion sans réserve aux statuts et au code de déontologie.

Le nombre minimum des membres de l'association est de cinq.

Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au Conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre qui, après rappel, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 1 mois à partir de l'envoi du rappel.

Tout membre peut être exclu pour motif grave par décision de l'assemblée générale prise à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les personnes morales sont exclues de l'association.

L'assemblée générale peut décider d'octroyer le statut de membre honoraire à toute personne méritante. Les membres honoraires peuvent assister à l'assemblée générale, mais n'ont pas le droit de vote.

**Art. 7. Assemblée générale.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, au cours des 6 premiers mois de l'année, sur convocation du président du Conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par courrier électronique à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

Le vote est secret, sauf décision contraire unanime prise par les membres présents ou représentés à l'assemblée.

L'assemblée générale délibère valablement si la majorité des membres est présente ou représentée. A défaut, il sera convoqué une seconde assemblée générale endéans le mois qui décidera valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale se réunit également sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Tout membre peut se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Le nombre des pouvoirs est limité à 3 par personne.

Les décisions courantes de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. Les décisions les plus importantes, notamment la décision d'exclure un membre, la décision de modifier les statuts et la décision de dissoudre l'association, sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Le vote est secret.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal par le secrétaire du Conseil d'administration et seront portées à la connaissance des membres par lettre simple, courrier électronique ou par tout autre moyen approprié, et des tiers par publication au Mémorial s'il y a lieu.

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 8. Conseil d'administration.** L'association est gérée par un Conseil d'administration composé de 5 membres au minimum et de 9 membres au maximum, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents ou représentés.

La durée de leur mandat est de 3 ans et ils sont rééligibles indéfiniment. Les membres du Conseil d'administration désignent entre eux, à la majorité simple, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, deuxième vice-président, secrétaire et trésorier.

Le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, il se réunit à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Il délibère valablement sur tous les sujets si au moins les deux tiers de ses membres sont présents. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple. Le Secrétaire rédige le procès-verbal des réunions du Conseil d'administration et en tient le registre. Il soumet également un rapport de gestion à l'assemblée générale annuelle.

Les membres du Conseil d'administration sont convoqués par courrier électronique ou par tout autre moyen approprié.

La signature conjointe de deux membres du Conseil d'administration est nécessaire pour engager la responsabilité de l'association.

Le Conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires spécifiques ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Les charges au sein du Conseil d'administration ne donnent droit à aucune rémunération. Toutefois, les frais occasionnés dans l'intérêt de l'association peuvent être remboursés ou avancés aux intéressés sur décision du Conseil.

**Art. 9. Commissions.** Le Conseil d'administration peut décider de créer des commissions spéciales chargées d'un aspect particulier des activités de l'association. Les commissions seront constituées de 3 à 7 membres de l'association désignés par le Conseil d'administration et dirigées par un président désigné par les membres de la commission.

**Art. 10. Cotisations et Droit d'entrée.** Les membres de l'association seront tenus de payer un droit d'entrée de 50 euros et une cotisation dont les montants sont fixés par l'assemblée générale. La cotisation annuelle ne pourra pas dépasser 200 euros.

La cotisation est payable avant le 31 janvier de chaque année. Les nouveaux membres qui adhèrent à l'association en cours d'année doivent verser la cotisation et le droit d'entrée dans les 30 jours qui suivent l'acceptation de leur demande d'adhésion. Pour les membres adhérant après le 31 juillet, la cotisation pour l'année en cours sera réduite de moitié.

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de démission ou d'exclusion d'un membre.

**Art. 11. Mode d'établissement des comptes.** Le Trésorier établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

**Art. 12. Modification des statuts.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde assemblée qui délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents. Les décisions sur la modification des statuts sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 13. Dissolution et Liquidation.** L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde assemblée qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

**Art. 14. Dispositions finales.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2013147744/160.

(130180713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**OT Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.947.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OT Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.941,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 7 October 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "OT Luxco 3 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.947, incorporated pursuant to a notarial deed dated 1<sup>st</sup> August 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial C") dated 19 October 2011 (number 2530, page 121428).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholder decides to amend the Article 8 of the Articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

« **Art. 8. Management.**

8.1 The Company will be managed by at least three managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles. A majority of the Managers shall be Luxembourg residents.

8.2 The Managers will constitute a board of managers or conseil de gerance (the "Board of Managers").

8.3 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles, provided that the majority of Managers shall have their professional residence in the Grand Duchy of Luxembourg."

*Second resolution*

The shareholder decides to amend the Article 10 of the Articles of incorporation of the Company. The Article shall read as follows:

" **Art. 10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 any two Managers;

10.2 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11."

*Third resolution*

The shareholder decides to amend the Article 11 of the Articles of incorporation of the Company. The Article shall read as follows:

"**Art. 11. Agent of Managers.** Any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency."

*Fourth resolution*

The shareholder decides to amend the Article 12.1 of the Articles of incorporation of the Company. The Article shall read as follows:

" **12.1.** Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager and shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers shall appoint a chairman."

*Fifth resolution*

The shareholder decides to amend the Article 13.6 of the Articles of incorporation of the Company. The Article shall read as follows:

" **13.6.** A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative. Any meeting of the shareholders of the Company shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

OT Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.941,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 07 octobre 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «OT Luxco 3 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.947, constituée suivant un acte notarié en date du 1<sup>er</sup> août 2011, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 19 Octobre 2011 (numéro 2530, page 121428).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'Article 8 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par au moins trois gérants («Gérants») nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts. Une majorité des Gérants devront être résidents de Luxembourg.

8.2 Les Gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.3 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, pour autant que la majorité des Gérants aient leur résidence professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'Article 10 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation de la Société.** Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 deux des Gérants;

10.2 toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'Article 11 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Agent des Gérants.** Tout Gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'Article 12.1 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **12.1.** Les réunions du Conseil de Gérance (les «Réunions du Conseil de Gérance») sont convoquées par tout Gérant et seront tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance nommera un président.»

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'Article 13.6 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **13.6.** Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé. Toute réunion d'Actionnaires de la Société sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13200. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013147570/125.

(130180284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Bogart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.996.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Expansion 17 S.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par M. Jean-Yves HEMERY, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 septembre 2013.

2.- Global Performance 17 S.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par M. Jean-Yves HEMERY, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Bogart S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs

à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et libération*

Les souscripteurs ont souscrit les parts sociales comme suit:

1. Expansion 17 SA décide de souscrire deux cent cinquante (250) parts sociales pour un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12 500) consistant en six mille deux cent cinquante euros (EUR 6 250) de capital et six mille deux cent cinquante euros (EUR 6 250) de prime d'émission.

2. Global Performance 17 SA décide de souscrire deux cent cinquante (250) parts sociales pour un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12 500) consistant en six mille deux cent cinquante euros (EUR 6 250) de capital et six mille deux cent cinquante euros (EUR 6 250) de prime d'émission.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euro (EUR 25,000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné. Cette somme de vingt-cinq mille euro (EUR 25,000.-) consiste en douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) de capital social et douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) de prime d'émission.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à 1.300,- EUR.

### *Décisions collectives des associés*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
2. Trief Corporation S.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50 162, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée;
3. M. Jean-Yves HEMERY, résidant au Luxembourg est nommé Délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en française suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

### **Suit la traduction en anglais du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1.- Expansion 17 S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by M. Jean-Yves HÉMERY, residing in Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on September 30<sup>th</sup>, 2013.

2.- Global Performance 17 S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, under registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by M. Jean-Yves HÉMERY, residing in Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on September 30<sup>th</sup>, 2013.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organize and the Articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present Articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Bogart S.a r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joined signature of two managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the Articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution – Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these Articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

1. Two thousand and fifty (250) shares have been subscribed by Expansion 17 S.A., for an amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12 500) consisting of six hundred two thousand and fifty euros (EUR 6 250) for the share capital of the Company and six hundred two thousand and fifty euros (EUR 6 250) for the share premium of the Company.

2. Two thousand and fifty (250) shares have been subscribed by Global Performance 17 S.A., for an amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12 500) consisting of six hundred two thousand and fifty euros (EUR 6 250) for the share capital of the Company and six hundred two thousand and fifty euros (EUR 6 250) for the share premium of the Company. The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary. This amount of twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) consists in twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) for the share capital of the Company and twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) for the share premium of the Company.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and shall terminate on 31 December 2014.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

#### *Decisions of the partners*

The above named companies, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
2. Trief Corporation S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50 162, is appointed as manager of the Company for an indefinite period;
3. M. Jean-Yves HEMERY, residing in Luxembourg is appointed as Daily Manager of the Company for an indefinite period.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by a English version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Jean-Yves HEMERY, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2013. Relation GRE/2013/4026. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147207/317.

(130179838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

#### **International Investment and Patents S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.138.

L'an deux mille treize, le quatre octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "International Investment and Patents S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116138, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1329 du 10 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sarah LOBO, employée privée demeurant professionnellement au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décision de nommer un liquidateur en relation avec la liquidation de la Société.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la gestion de l'entreprise jusqu'à la date de la présente assemblée générale.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer ADRIAN OVERSEAS S.A., ayant son siège social au Panama, République du Panama, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, S. LOBO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2013. LAC/2013/46163. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148085/76.

(130181321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**MFK Lux Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 181.037.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois septembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Mehmet KOCABEY, électricien, né à Karakocan (Turquie) le 20 janvier 1976, demeurant au 33, rue des Bouleaux, F-57050 Le Ban Saint Martin; et

2) Madame Fatma KOCABEY, vendeuse, née à Karakocan (Turquie) le 12 décembre 1984, demeurant au 33, rue des Bouleaux, F-57050 Le Ban Saint Martin,

ici représentée par Monsieur Mehmet KOCABEY, pré-qualifié, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Le Ban Saint Martin (France) le 23 septembre 2013.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée «MFK LUX ELEC S.à r.l.», (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, d'une entreprise d'électricité générale, maintenance électricité et climatisation ainsi que de l'achat et la vente des articles de la branche, de produits finis ou semi-finis.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait

de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Wickrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés. La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe du gérant technique ensemble avec un gérant administratif.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque et finit le trente et un décembre de la même année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Fatma KOCABEY, pré qualifiée, cinquante et une parts sociales, . . . . .	51
2) Monsieur Mehmet KOCABEY pré qualifié, quarante-neuf parts sociales, . . . . .	49
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Monsieur Mehmet KOCACEY, électricien, né à Karakocan (Turquie) le 20 janvier 1976, demeurant à F-57050 Le Ban Saint Martin, 33, Rue des Bouleaux, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
3. L'adresse du siège social est établie au 7, rue des trois Cantons, L-3980 Wickrange.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé

Signé: M. Kocabey et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2013. LAC/2013/44182. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147520/137.

(130180610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.